

Certifié conforme



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, et le vingt sept Octobre, à quatorze heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la présidence effectuée par lettre remise en main propre.

Monsieur **MIMOUNI Imad** préside la séance en qualité de président.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés, en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du nouveau Président
- Approbation du nouvel associé
- Transfert du siège social de la société
- Pouvoirs en vue de la réalisation des formalités ad hoc
- Quitus à la gérance

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, décide de nommer un nouveau président suite à la démission du président actuel selon l'article 14 –PRESIDENT DE LA SOCIETE

Le Président de la Société est :

Monsieur BALI Mehdy, né le 04 Juillet 1974 à Paris 13e, célibataire, de nationalité française, demeurant 79 Rue du Commandant l'Herminier, 77350 Le Mée sur Seine.

Le Président est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

IM

BM

L'Assemblée Générale donne quitus à Monsieur **MIMOUNI Imad** pour sa gestion.

Monsieur **MIMOUNI Imad** démissionne de ses fonctions de président et l'Assemblée Générale nomme Monsieur **BALI Mehdy** comme président à compter du 27 Octobre 2025 pour une durée indéterminée.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir pris connaissance des projets de cessions suivants :

- MIMOUNI Imad entend céder à BALI Mehdy la pleine propriété de 100 actions,

Autorise cette cession et décide d'agréer Monsieur **BALI Mehdy** en tant que nouvel associé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 2 Allée Marguerite Yourcenar – 94140 Alfortville au 79 Rue du Commandant l'Herminier, 77350 Le Mée sur Seine à compter du 27 Octobre 2025.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège de la Société est fixé: **79 Rue du Commandant l'Herminier, 77350 Le Mée sur Seine**

Le siège actuel sera fermé.

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures.

IM

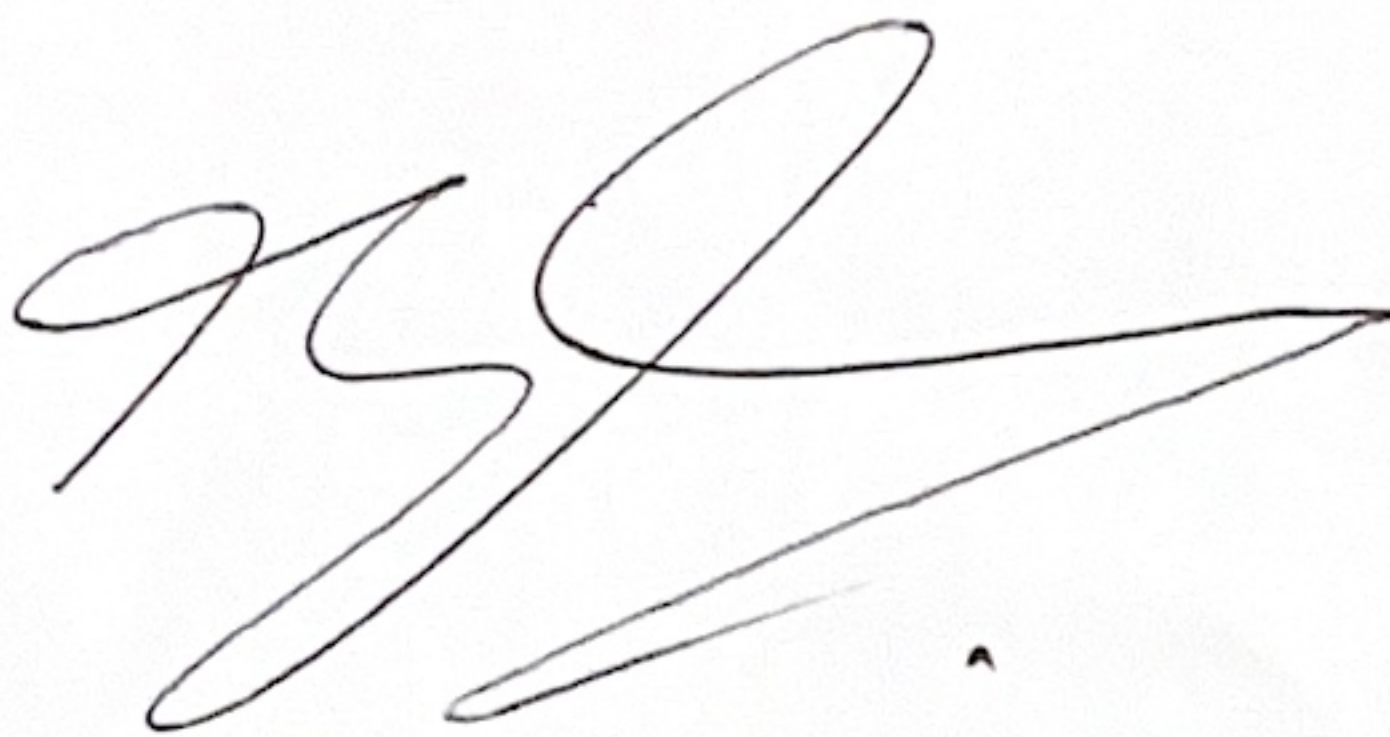
BM

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par tous les associés présents.

A Le Mée sur Seine,

Le 27 Octobre 2025

MIMOUNI Imad, ancien associé Président



BALI Mehdy (1), associé Président



Bon pour acceptation
de fonction de Président

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation de fonctions de président »